



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MAI 2023**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 38

Mis en ligne le 01 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq du mois de mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - Mme LEHNERT - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - - Mme PIOMBINO - M. GACHET - Mme CONTICELLO

Pouvoirs :

M. PIQUET à Mme ROSADONI
Mme DESCLOUX à Mme HAMOU-THERREY
M. OULIE à Mme BERTHOLLAZ
Mme CHAUVIN à M. MERSALI
Mme CARUSO à Mme MICHEL

Absents :

M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

PERSONNEL MUNICIPAL – ADHÉSION AUX DISPOSITIFS MIS EN PLACE PAR LES DELIBERATIONS METROPOLITAINES RELATIVES À L'ÉCOLE DES MANAGERS ET AUX ATELIERS MÉTROPOLITAINS

N° Acte : 4.1

Délibération n°23-77

Vu le code général de la Fonction publique,
Vu la délibération métropolitaine n° FBPA-041-12581/22/CM du 20 octobre 2022 relative à l'école des Managers,
Vu la délibération Métropolitaine n°FBPA-043-12949/22/CM du 15 décembre 2022 portant approbation d'une convention cadre portant déploiement des ateliers de la Métropole à destination des agents de ses communes-membres,
Considérant l'ensemble des dispositifs de formation proposés par la Métropole Aix-Marseille-Provence, visant à élever le niveau général de compétences sur le territoire métropolitains et à renforcer la coopération entre les communes,

Considérant la volonté de la commune de Vitrolles d'adhérer à deux de ces dispositifs institués par les délibérations métropolitaines visées ci-dessus.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant l'opportunité donnée aux agents de la collectivité de bénéficier de formations de professionnalisation gratuites, n'entraînant aucun surcoût pour la collectivité,
Considérant qu'il relève de la compétence de l'assemblée délibérante d'autoriser le maire à adhérer à ces dispositifs,

Article 1 :

La commune de Vitrolles adhère aux dispositifs de formation ci-après, à destination de ses agents :

- l'école des Managers,
- les ateliers métropolitains.

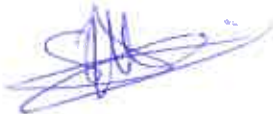
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

APPROUVE l'adhésion aux 2 délibérations métropolitaines,
CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'application de la présente délibération
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte d'adhésion.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 31 mai 2023

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE

